

Bonjour,

Le 21 mars dernier, nous vous avons communiqué le message ci joint présentant un point sur les prestations de ménage et le nouveau marché.

Tous les éléments du marché (PFRA) étaient communiqués.

Comme les marchés précédents, les prestations et la fréquence "standard" ont été choisis dans le marché PFRA.

En effet, certaines administrations dérogent au mode standard du marché par rapport à leurs spécificités (laboratoire/ cellule de prison..)

La DRFiP31 mène de son côté des contrôles inopinés suite aux alertes des gestionnaires de site. Exemple sur Rangueil: contrôle contradictoire le 22 avril dernier avec le gestionnaire de site avec des actions correctives à mettre en œuvre. Un nouveau contrôle sera programmé.

Pour chaque site qui est signalé par les gestionnaires de site, le service BIL prend systématiquement l'attache de la société et diligente un contrôle. Depuis la mise en place de ce nouveau marché, ces points sont réguliers et suivis par la Division BIL.

Ainsi, la DRFiP31 met en oeuvre les procédures qui sont à sa disposition et se rapproche de la PFRA pour améliorer cette prestation.

A ce jour, cette situation n'est pas caractérisée par un danger grave et imminent.

Je vous adresse en pièce jointe la fiche réalisée pour la dernière FS du 1er avril (point reporté à la FS du 6 juin).

Les services RH et BIL sont mobilisés, alertés et vigilants sur la qualité de ces prestations.

Très bonne journée

Hugues Perrin

Bonjour

Afin de répondre aux différentes demandes formulées, notamment dans le cadre du CSA-FS, je vous prie de bien vouloir trouver ci-dessous et en pièces jointes les documents relatifs aux marchés de ménage concernant les sites hébergeant des services de la DRFiP.

Pour le **site de la nouvelle cité**, vous trouverez en pièce jointe le message de M Escassut, le chef de projet. Ce message contient les documents du marché passé par l'AGILE, et le CCTP (accord cadre) de la Plateforme Régionale des Achats

Les 3 autres documents en annexe concernent nos **sites strictement DRFiP31**

Ainsi vous trouverez ci-joint les annexes 1 et 2 du CCTP du marché régional Plateforme Régionale des Achats (PFRA) disposant des définitions de zones et du fréquentiel de passage pour les prestations récurrentes. Ce sont des pièces du marché visibles sur LA PLACE des marchés.

L'annexe 1 Définition de zones permet d'identifier les "zones" présentes dans l'annexe 2 fréquentiel de passage.

L'annexe 2 se lit de la manière suivante:

- en colonne : les ZONES selon définitions
- en ligne : les prestations détaillées
- pour chaque zone nous disposons des fréquences de passage : "à chaque passage choisi", HEBDO, BI HEBDO, QUINZAINE, MENSUEL, SEMESTRIEL, ANNUEL

Ces fréquences sont définies en lien avec les fiches sites (FRB annexe 3 du CCTP) que nous avons complété pour le recensement du marché et communiqué à la PFRA pour lancement de l'appel d'offre.

Pour le nouveau marché 2025/2028 pour nos sites pris en charge dans le cadre de ce marché nous avons indiqué pour chaque site un fréquentiel de passage de 5jours/semaine.

Il est important de noter que nous définissons un nombre de passage par semaine sur nos sites mais pas un nombre d'heure de présence par site, ni un nombre de personnel.

Le prestataire doit une prestation conforme aux attentes selon grille de contrôle qualité (annexe 4 ci-jointe). Ces contrôles qualité nous permettent de mettre en évidence un défaut de qualité qu'il nous appartient de faire rétablir par le prestataire.

De fait les cases vertes "à chaque passage choisi" signifient pour nos sites 5 jours semaine.

Nous avons demandé un éclaircissement à la PFRA concernant 2 prestations indiquées dans le tableau du fréquentiel et qui nous semblaient approchantes. Voici leur retour très clair sur les lignes 5 et 6 du tableau annexe 2 Fréquentiel pour la prestation "nettoyage des sols" :

Quelle différence entre le 3) et le 4) ? Pourquoi BI-HEBDO et HEBDO pour les mêmes zones ?

3) C'EST UN PASSAGE RAPIDE avec les balais munis d'une lingette humide. C'est bi-hebdo si votre FRB Annexe 3 CCTP prévoit plusieurs passages par semaine et sinon si qu'un passage par semaine demandé en FRB, ça devient une prestation hebdomadaire.

4) c'est un nettoyage complet, balai plus nettoyage mouillé avec temps de séchage, il faut libérer les bureaux pour laisser sécher.

[illegible]

Cordialement,

----- Message transféré -----

Sujet : CAT - info marché de nettoyage

Date : Thu, 20 Mar 2025 12:19:00 +0100

De : ESCASSUT Christophe

Pour : "

Copie à :

Bonjour à tous,

Le marché pour le lot Cité Administrative a été attribué à la société PLD après consultation menée dans le cadre de la mise en place d'un marché régional portant sur les prestations de nettoyage de locaux. La gestion de ce contrat est assurée par AGILE. Je précise également qu'il s'agit d'un marché avec obligation de résultats et pas de moyens.

Vous trouverez en PJ, le CCTP et deux de ses annexes détaillant les zones concernées et les natures et fréquences de nettoyage en fonction des zones précitées.

La prestation a débuté fin janvier, en priorisant des zones à traiter, en fonction des arrivées des services et tenant compte des activités "salissantes" de manutention et installation de mobilier neuf, de déménagements, de levée des réserves techniques. Il n'y a ainsi pas eu de mise à blanc généralisée sur la totalité de la cité, évitant des coûts associés à supporter par chacun.

Le contrat donne en outre 3 mois après démarrage de la prestation au titulaire pour ajuster son organisation et, le cas échéant proposer de modifier des éléments du marché (surfaces oubliées par exemple). Nous sommes encore de ce temps de mise en route.

Vous noterez par ailleurs dans le CCTP que des mesures de contrôles sont prévues, autocontrôles, contrôles contradictoires, programmés ou à la demande. AGILE, dès lors que l'équipe sera au

complet, programmera les premiers contrôles contradictoires.

Tout sera fait pour que le site soit correctement entretenu, à la mesure de l'environnement de travail qui est proposé, et comptons également sur le comportement responsable de chacun pour éviter de se débarrasser de cartons, papiers, mouchoirs, mégots de cigarettes en dehors des espaces prévus pour cela, dans les circulations ou en extérieur.

Bonne journée

C. ESCASSUT